LE « ZEPPELIN-7 » DÉTRUIT

Un nouvel accident vient de survenir au « Zeppelin-7 » qui, sous le nom de « Deutschland », devait effectuer un service régulier de passagers.

Le dirigeable avait quitté Dusseldorf mardi matin, à huit heures et demie, ayant à bord une quinzaine de journalistes allemands ; il traversa la région industrielle rhénane-westphalienne et le voyage s'effectuait dans des conditions satisfaisantes, malgré un vent assez fort, lorsque, peu après midi, le moteur arrière eut une panne. L'équilibre dès lors était rompu et le pilote résolut de gagner une ville voisine, mais le vent jeta sur une colline boisée le dirigeable qui se brisa en deux.

Par un hasard extraordinaire personne ne fut blessé.

Cet événement a causé une profonde impression à Berlin.

CHEZ LES CHEMINOTS

Réunion de la Fédération du Nord à Amiens

Un appel des groupes de Toulouse de la Fédération des travailleurs des chemins de fer du deuxième arrondissement de la Compagnie du Midi, déclare que le moment est proche où il va falloir mettre à exécution les décisions énergiques prises dans les réunions et assemblées générales, c'est-à-dire de « cesser le travail si satisfaction n'est pas bientôt donnée aux revendications des mécaniciens et chauffeurs ».

« Le moment est proche »

Les délégués de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs des chemins de fer du Nord se sont réunis à Amiens au siège central, rue Miraumont. La Commission centrale de grève communique le procès-verbal suivant de la réunion :

Les délégués de toutes les sections de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs du Nord se sont réunis en comité de réseau le 27 juin, à Amiens. Ce comité de réseau, réuni extraordinairement, par la commission centrale de grève, avait des questions particulièrement graves à débattre par suite de la situation de fait créée par le vote de la grève par les sections. Représentant trois mille de leurs camarades, ces délégués ont délibéré dans le plus grand secret sur les mesures à prendre dès la déclaration de grève, afin de lui assurer un effet foudroyant. A la presque unanimité, ils ont adopté les divers moyens présentés pour assurer le succès du mouvement.

Il est décidé, notamment, de dépister le cabinet noir, en ne connaissant plus la maternelle institution des Postes et Télégraphes, la voie des machines étant beaucoup plus sûre et plus rapide.

Après avoir voté une motion protestant contre les procédés infâmes employés contre leur infortuné camarade Leduc, et donnant mandat au siège fédéral de faire le nécessaire pour rechercher toutes les responsabilités de la catastrophe de Villepreux, si hautes soient-elles, les délégués ont voté le texte d'une affiche destinée à être apposée dans toutes les principales villes du réseau. Ils décident également d'en donner copie à la grande presse.

La Commission centrale de grève.

Le Congrès des Tabacs

Mardi, en la seconde journée de leur congrès, les soixante-dix délégués ont émis des vœux par lesquels ils demandent :

1° Que la rente découlant de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail et la pension d'invalidité intégrale ou proportionnelle, bien que distinctes dans leurs causes déterminantes, se cumulent ;

2° La création de sanatoriums pour tuberculeux par l'administration centrale des manufactures, au moyen des frais d'hospitalisation ;

3° La semaine anglaise et douze jours de congés payés, considérant les promesses faites par les prédécesseurs de M. Cochery;

4° La revision de la loi du recrutement du 15 mars 1905, réduisant de 50 % le bénéfice des emplois réservés aux anciens militaires.

La Liquidation des Congrégations

La Commission d'enquête sur la liquidation des congrégations, réunie sous la présidence de M. Combes, a examiné hier plusieurs rapports sur les opérations effectuées en 1908.

Sur la proposition de M. Antoine Perrier il a été décidé que, pour éviter la confusion des pouvoirs, l'examen des opérations du liquidateur Duez serait ajourné jusqu'à ce que la justice ait statué.

Une Exposition à Paris en 1920

La section du groupe sénatorial de l'industrie et du commerce qui s'occupe des expositions, réunie sous la présidence de M. Dupont, s'est occupée des propositions dont le sénateur de l'Oise est l'auteur et qui ont trait à l'éventualité d'une exposition universelle internationale, qui aurait lieu à Paris en 1920.

Après une discussion à laquelle ont pris part divers sénateurs, notamment M. Saint-Germain, il a été décidé que l'étude préalable faite par M. Dupont serait soumise au groupe de l'industrie et du commerce qui se réunira mardi prochain.

Le roi des Belges à Paris

C'est le 13 juillet prochain que le roi des Belges, accompagné de la reine, partira de Bruxelles pour Paris où ils feront au Président de la République une visite officielle. Leur séjour à Paris sera de trois jours.

Le Vote de Confiance ET LES JOURNAUX

Voici l'opinion des journaux de Paris sur la séance de la Chambre de mardi et le vote du jour de confiance, qui a mis fin au débat sur la politique générale.

Les journaux républicains

Du Rappel :

Pressé par M. Berteaux, M. Briand finit par déclarer qu'il entendait ne gouverner qu'avec une majorité de gauche composée des radicaux et des socialistes, et il prit l'engagement formel de quitter le pouvoir le jour où cette majorité viendrait à lui faire défaut.

Voilà enfin la précision que nous étions en droit d'obtenir dans les mots.

Il ne reste plus qu'à y conformer tous les actes.

De la Lanterne :

M. Berteaux, fort heureusement, à notre sens, a provoqué de la part du président du Conseil les explications décisives, après lesquelles il ne saurait subsister entre le gouvernement et la majorité la moindre équivoque, le plus léger malentendu.

De l'Aurore :

La réconciliation s'est opérée sans douleur. Il suffisait pour cela de s'entendre. Le malentendu a vite été dissipé, quand répondant à la question qui lui était posée au nom des radicaux-socialistes, le président du Conseil a affirmé, une fois de plus, qu'il ne voulait s'appuyer que sur une majorité exclusivement républicaine.

De l'Action :

Au lendemain de cette victoire historique, nous avons quelque droit d'être fiers en constatant que la République laïque se consolide et se complète en République sociale.

Du Radical :

C'est fini. La bataille est terminée. Le gouvernement l'emporte à une grosse majorité. L'issue de ce débat ne faisait aucun doute. Et c'est avec confiance que nous attendions la décision des républicains car c'est une majorité républicaine qui s'est prononcée sans réserve pour la politique et le programme du cabinet Briand.

Les journaux socialistes

De l'Humanité (M. Jaurès) :

C'est pour la France une combinaison analogue à celle qui, en Angleterre, a fait l'unionisme, par la coalition des vieux conservateurs un peu modernisés et des radicaux ralliés au conservatisme. Briand est le Chamberlain de l'opération française.

De la Petite République (indépendant) :

Ce que M. Briand est venu dire en une courte et nerveuse déclaration, a enlevé le vote et convaincu M. Berteaux. Faisant à ses adversaires la partie belle, il s'engageait à se retirer du pouvoir si la majorité qui se grouperait sur l'ordre du jour de M. André Hesse n'était pas exclusivement républicaine.

Les journaux progressistes

De la République française :

Les progressistes sont allés, tête haute, au rendez-vous où on leur promettait l'apaisement, la liberté et la justice. Lorsqu'on nous prend nos idées, c'est bien le moins que les ayant reconnues, nous ayons le droit de leur témoigner notre fidélité.

Du Temps :

Ainsi, malgré toutes les objurgations et malgré toutes les menaces M. le président du Conseil n'a pas reculé d'un pouce. On a accueilli sa déclaration ministérielle par une extrême froideur : il l'a maintenue et développée dans son discours de lundi. On a contesté l'esprit et l'idée générale de ce discours : eh bien, M. le président du Conseil est remonté hier à la tribune pour insister encore sur sa conception du gouvernement, et il n'en a pas cédé un « iota ».

Les journaux réactionnaires

De l'Eclair :

Si fragile que soit le début d'une politique radicalement différente de celle qui a triomphé tant d'années, il atteste la force des idées qui, du pays, ont passé à travers Briand pour consacrer la résignation d'un vote parlementaire. Ce qui est déplacé ne reviendra plus dans l'ancienne place.

Du Gaulois :

M. Briand a réuni 404 voix.

C'est un peu trop. Une grande victoire impose une grande politique. Et ça, c'est plus difficile, la grande politique !

Il nous faut reconnaître que M. Briand n'a rien cédé de son programme, bon ou mauvais, pour obtenir ces 404 voix. « Tout ou rien ! » avait-il déclaré, et la Chambre lui a tout donné. La Chambre, excepté la droite, excepté les socialistes.

Du Figaro :

Quatre cent quatre députés contre cent vingt et un ont voté la pleine et entière confiance que le président du Conseil réclamait en des termes dont la vigueur et la précision avaient secoué et quelque peu stupéfié la Chambre tout entière.

Cette très grande victoire est même un peu trop grande.

Du Soleil :

Rien n'est changé et tout va continuer; n'ayant jamais eu aucune illusion, nous n'éprouvons aucune déception.

De l'Echo de Paris :

La manifestation oratoire aboutit à cette situation bizarre que le même homme, qui a prononcé hier encore des paroles d'apaisement, se déclare en même temps prêt à servir un programme de combat.

LE BUDGET DE 1911

Conformément à la décision prise en Conseil des ministres, M. Cochery, ministre des Finances, a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de budget pour 1911 immédiatement après le vote de confiance donné mardi soir au Cabinet. Ce projet sera distribué demain aux membres du Parlement.

Nous sommes en mesure d'en faire connaître dès aujourd'hui les lignes générales.

Ce budget s'élève :
En recettes à 4.269.176.312
Et en dépenses à 4.269.020.751

D'où ressort un excédent de recettes de .... Fr. 155.561

La première remarque à faire, c'est que ce projet ne comporte aucune prévision pour l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Le Gouvernement ne dispose pas actuellement d'éléments suffisants pour fixer la date approximative de mise en vigueur de cette loi. Celle-ci est subordonnée à l'élaboration des douze ou quatorze règlements d'administration publique prescrits par la loi elle-même. Or, la Commission extraparlementaire chargée de la rédaction des avant-projets est en cours de travail, et il faudra ensuite que les textes qu'elle aura rédigés soient soumis à la sanction du Conseil d'Etat, qui statuera en dernière analyse.

Quand cette œuvre sera terminée on pourra fixer la date d'application de la loi et par suite l'étendue des charges qu'elle fera peser sur le budget. Le Ministre des Finances sera donc obligé d'apporter au Parlement une sorte de budget additionnel ou rectificatif pour compléter celui qu'il dépose aujourd'hui.

Dégagé de la question des retraites ouvrières, le budget de 1911 se présente dans les conditions suivantes :

Sur les 200 millions de déficit que présentait le budget de 1910 par suite de l'augmentation des dépenses, 159 millions en chiffres ronds se reproduisent en 1911. Il faut y ajouter la dépense provenant de la construction des deux grands cuirassés — amorce du nouveau programme naval — qui exigera 45 millions (somme réduite à 37 millions par suite d'économies sur d'autres chapitres de la marine).

Il faut enfin ajouter 47 millions de dépenses nouvelles spéciales à 1911 et résultant soit de l'application des lois nouvelles, soit du développement normal des services.

Disons, en passant, que ces 47 millions proviennent pour 29 millions des budgets de la guerre et des colonies et pour 18 millions des ministères civils.

En particulier, en ce qui concerne ces derniers, il y a 5 millions et demi pour les œuvres d'assistance et 6 millions et demi pour les services de l'instruction publique.

Accroissement de dépenses de 243 millions. La graduation du timbre sur les quittances.

Tout compte fait, on se trouvait en présence d'un accroissement de dépenses de 243 millions.

Pour y faire face le Ministre des Finances disposait :

1° Du complément de ressources provenant de l'application pendant l'année entière des impôts nouveaux créés en 1910, soit 75 millions ;

2° De la plus-value dans le rendement des impôts existants, fondée sur la comparaison avec l'exercice 1909 pris pour base.

Soit au total 231 millions.

Il restait donc une insuffisance de 12 millions.

Le Ministre des Finances propose de combler cet écart de 12 millions par un impôt nouveau.

Il propose la graduation du timbre sur les quittances, de la façon suivante : les sommes inférieures à 10 francs restent exemptes de droit ; le tarif actuel de 0,10 est maintenu jusqu'à 200 fr.; le taux serait porté à 0.15 pour les sommes de 201 francs à 500 fr.; 0,25 pour celles de 1000 à 10.000 fr.; et enfin à 1 franc pour les sommes plus élevées.

Telle est la situation générale du budget de 1911.

Nouvelle affaire de fraude dans la marine

Le bruit court qu'une nouvelle affaire de fraude vient d'être constatée à l'arsenal de Toulon, à la suite d'une dénonciation anonyme envoyée à M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Marine.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

REIMS. — En voulant sauver un enfant de 9 ans qui se noyait, un soldat du 46e d'artillerie, pris par un remous, s'est noyé à son tour.

PARIS. — A la mairie du 19e arrondissement, un agent ayant surpris un cambrioleur et ayant été menacé, a tué le malfaiteur d'un coup de revolver.

ÉTRANGER

BARCELONE. — Une bombe a fait explosion ; une personne a été tuée, neuf blessées. Aucune arrestation n'a pu être opérée.

BUENOS-AYRES. — Le séjour de la République Argentine est désormais interdit aux anarchistes.

LONDRES. — Le duc d'Alençon, petit-fils de Louis-Philippe, est mort hier matin.

BERLIN. — On signale deux cas mortels de choléra. Le choléra qui était en Russie a donc franchi la frontière.

ÉLECTIONS CANTONALES

CANTON DE LILLE-OUEST

On annonce que M. Vandame ayant fait connaître son intention de ne pas se représenter au Conseil général, le Comité réactionnaire du canton Ouest a offert la candidature à M. Auguste Bonte, maire de Lambersart, qui a accepté.

Election au Conseil Général

CANTON DE BAVAI

Voici les chiffres rectifiés de l'élection au Conseil général qui a eu lieu dimanche dans le canton de Bavai, tels qu'ils ressortent du procès-verbal du bureau de l'assemblée électorale du chef-lieu du canton de Bavai :

BUREAUX	Lescut	Derôme
Amfroipret	45	22
Audignies	18	20
Bavai	1[illegible]2	307
Bellignies	80	157
Bermeries	78	14
Bettrechies	67	38
Feignies	401	217
Gussignies	64	74
Hon-Hergies	187	98
Houdain	90	152
La Flamengrie	49	40
La Longueville	282	43
Louvignies	114	165
Mecquignies	128	112
Neuf-Mesnil	162	109
Obies	109	125
Saint-Waast	126	76
Taisnières-sur-Hon	149	115
Totaux	2311	1894

M. Lescut est élu par 2311 voix contre 1894 à M. Derôme.

Conseil Départemental du Nord du 6 Juillet 1910

On nous communique l'appel suivant :

Mesdames et chères collègues,

Vous êtes appelées à élire une déléguée au Conseil départemental, en remplacement de Mme Freslle, démissionnaire. Un groupe d'institutrices du Nord m'a offert la candidature au siège vacant. Je l'ai acceptée, non sans hésitation.

Mes amies pensent d'abord qu'il est possible de faire sur mon nom l'union du personnel voulant une action corporative ferme et résolue. Elles estiment ensuite que, dans les circonstances actuelles, les institutrices rurales, souffrant particulièrement des attaques dirigées contre l'école laïque, doivent avoir une représentation directe au Conseil départemental.

Union pour l'action, défense énergique du personnel de l'enseignement public contre ses détracteurs, telles sont les deux principales raisons d'être de ma candidature.

Elles ne seraient pas suffisantes pour vous déterminer à m'accorder votre confiance. Je me présente à vous avec le programme intégral de la Fédération des amicales de France et celui de l'Entente des conseillers départementaux.

En me donnant vos suffrages vous vous prononcerez principalement pour :

L'égalité de traitement des instituteurs et des institutrices ;

L'égalité de repos pour les écoles maternelles et les écoles primaires ;

La refonte du classement du personnel, classement des postes, avancement régulier et progressif des maîtresses pour toutes les classes ;

Suppression du choix et des récompenses honorifiques ;

Application stricte du règlement de 1893 sur les études surveillées ;

Libre exercice, pour les instituteurs et institutrices, des droits de citoyens, d'association, et des attributions afférentes aux mandats professionnels qu'ils tiennent de leurs collègues.

J'ai été mêlée activement depuis trente ans à toutes les discussions relatives à notre profession si souvent pénible et ingrate, vous pouvez être assurées que pas une question concernant les institutrices ne me trouvera indifférente.

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer vous représenter au Conseil départemental, je remplirai mes fonctions avec le plus grand esprit de justice et d'indépendance. Je collaborerai étroitement avec Mme Déchilage, notre dévouée et active mandataire, à la défense de vos intérêts moraux et matériels.

Veuillez agréer, Mesdames et chères collègues, mes meilleurs sentiments de bonne confraternité.

A. Quilliars,
Institutrice, Préseau.

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

CHEMINOTS ET travailleurs de chemins de fer

font alliance à la Bourse du Travail et menacent de recourir à la grève générale.

Paris, 29 juin.

C'est aujourd'hui que la Fédération générale des groupements des mécaniciens et chauffeurs et le syndicat national des travailleurs des chemins de fer ont officiellement scellé l'union entre les deux importants groupements.

En effet, c'est ce soir qu'a eu lieu le premier meeting des deux organisations.

L'ordre du jour portait : le relèvement des salaires, la réglementation du travail et la rétroactivité de la loi sur les retraites.

Ces questions intéressent au même titre tous les employés et ouvriers des chemins de fer, et c'est probablement pour cela que les cheminots étaient beaucoup plus nombreux qu'aux réunions précédentes.

Rarement, en effet, on vit à la Bourse du travail une telle affluence.

A 8 heures ½, la grande salle était archibondée. Une demi-heure plus tard, la salle du bas et la salle des grèves étaient à ce point emplies, qu'il était absolument impossible d'y trouver une place.

Dans la salle des grèves, un drapeau rouge a été déployé devant la tribune improvisée.

Dans les couloirs, nombreux sont les intéressés qui n'ont pu trouver de place, et les organisateurs cherchent en vain de nouvelles salles pour les réunir

Dans la salle Ferrer, M. Bidegarrey se félicite de l'importance du meeting qui se traduit par une semblable affluence.

MM. Toffin et Sauvez entretiennent l'assistance de la situation sur les mécaniciens et les chauffeurs.

Aux applaudissements de l'assistance M. Sauvez proteste contre l'incarcération de M. Leduc sur qui on essaye de rejeter la responsabilité de la catastrophe de Villepreux, alors que celle-ci, à son avis, retombe toute la Compagnie de l'Etat, dont le matériel est déplorable, assure-t-il.

Salle des fêtes, M. Le Guénic, avec sa virulence habituelle, flétrit le Gouvernement (sur lequel il ne faut pas compter) et invite les camarades à se serrer les coudes pour la lutte prochaine.

L'ordre du jour

A l'issue de la réunion, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Les travailleurs des chemins de fer, appartenant à tous les services : mécaniciens en chauffeurs, agents des trains, ouvriers et manœuvres des dépôts et ateliers, agents des gares, de la voie et des bureaux ;

« Réunis à la Bourse du Travail au nombre de 10.000, le mercredi 29 juin, sur convocation des deux plus fortes organisations ouvrières des chemins de fer : le syndicat national et la fédération générale ;

« Après avoir entendu les camarades des deux groupements, dans l'exposé qu'ils ont fait de la situation dans laquelle se trouvent les cheminots de tous les réseaux, devant le mauvais vouloir manifesté par les Compagnies pour donner satisfaction à leurs principales revendications : le relèvement des salaires, la réglementation du travail, la rétroactivité des retraites, comprennent que jusqu'à ce jour, ils ont fait preuve de la patience la plus grande ;

« Reconnaissent qu'ils ne peuvent plus prolonger plus longtemps leur attente ;

« Décident, si satisfaction ne leur est pas donnée dans un très court délai, de recourir à l'emploi des moyens énergiques par la déclaration de la grève générale des travailleurs des chemins de fer ;

« Et s'engagent en cette circonstance à faire entièrement leur devoir, dont l'entier accomplissement leur donnera pleine et complète victoire ;

« Se séparent aux cris de : Vive l'Union et l'entente de tous les cheminots par l'émancipation ».

Devant les portes de la Bourse du Travail, un service d'ordre a été établi.

Des « hou ! hou ! » éclatent, mais le calme se rétablit aussitôt et la sortie s'effectue d'une façon normale.

La sortie. — Les manifestations

La sortie de la réunion des chemins de fer a commencé à s'effectuer vers 11 heures et demie.

Des forces considérables de police avaient pris possession des abords de la Bourse du travail.

Au moment où elles s'avançaient pour prendre position, quelques coups de sifflet se firent entendre, puis le calme se rétablit.

Lorsque le noyau de l'assistance sortit de la Bourse du travail, l'« Internationale » retentit, et quelques légères bousculades se produisirent.

Une colonne se dirigea vers la gare de l'Est avec l'intention de manifester, elle était aussitôt suivie par des gardes municipaux à cheval, des gardes cyclistes et des agents.

Là, également, quelques bousculades eurent lieu et plusieurs manifestants se réfugièrent dans les maisons et les cafés.

Toutefois, au bout de vingt minutes, la police avait complètement dispersé les manifestants.

Une autre colonne plus importante avec un drapeau rouge en tête, s'est rendue à la gare de Lyon où elle est parvenue, vers minuit un quart, aux cris de : « Nos cent sous ! Nos cent sous ! » et au chant de l'« Internationale ».

Les manifestants s'avancèrent pour entrer dans la gare, mais des agents s'interposèrent.

Les protestataires tinrent alors un conciliabule dans la cour et furent bientôt dispersés sans autre incident.

LE SORT DE LIABEUF

Paris, 29 juin.

Le Président de la République a reçu ce matin, M. Aristide Briand.

Le chef de l'Etat aurait entretenu le président du Conseil de la décision qu'il doit prendre à l'égard du condamné Liabeuf.

Au ministère de la justice, à l'intérieur, on oppose le mutisme le plus absolu à toutes les questions concernant Liabeuf.

« Nous ne savons rien. Il n'y a pas encore de décision prise ». Telles sont les seules réponses recueillies cet après-midi.

Me Lucien Leduc, de son côté, a dit qu'il ne connaissait pas encore la décision présidentielle.

Il a encore confiance.

Le bruit a couru ce soir à Paris, que Liabeuf serait exécuté demain matin à la première heure.

L'incertitude persiste

Paris, 29 juin.

L'*Agence Fournier* ne peut pas dire si Liabeuf, l'assassin de l'agent Deray, sera exécuté demain matin.

Dans les salles de rédaction ainsi que dans les milieux généralement bien informés, les bruits les plus divers circulent.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir :

On assure que le parquet général aurait reçu l'ordre de procéder à l'exécution demain matin.

D'autre part, un journal connu pour ses attaches officielles, aurait, paraît-il, été également informé de l'imminence de l'exécution.

Mais d'autre part, plusieurs de nos rédacteurs ont pu s'entretenir avec plusieurs hauts fonctionnaires de la Préfecture de police, ainsi qu'avec M. Lépine, tous ont affirmé que l'exécution n'aura pas lieu demain matin.

Cependant, une animation inaccoutumée règne dans la rue de la Folie-Regnault, aux abords du hangar où on a mis la guillotine.

Une foule compacte occupe la rue et une quarantaine d'agents surveillent les abords du hangar.

L'accident du « Zeppelin » N° 7

Cologne, 29 juin.

Suivant les dernières constatations des ingénieurs qui se trouvent sur les lieux, le dirigeable « Deutschland » est complètement perdu et on ne songe plus à le remettre en état.

Plusieurs compagnies ainsi qu'un train militaire sont arrivés sur les lieux de l'accident.

La forêt où est tombé le dirigeable, est entourée de soldats. Personne ne peut y approcher. Pour le moment, on procède au démontage des nacelles, moteurs et ballonnets.

Le comte Zeppelin est arrivé à 6 heures du soir, et s'est rendu immédiatement à l'endroit où est tombé le dirigeable.

D'après ses observations, le dirigeable a été pris dans un violent remous d'air et est tombé par suite des pertes de gaz occasionnées par la déchirure de plusieurs ballonnets.

Un député mort à la tribune

EN ITALIE

Rome, 29 juin.

Cet après-midi, le député républicain Mazza, un des premiers orateurs de la Chambre italienne, est mort à la Chambre, au moment où il prononçait un discours sur l'école laïque.

Le député, frappé d'apoplexie foudroyante, est tombé du haut de la tribune et s'est fracturé le crâne sur une dalle de marbre.

Feuilleton du 30 juin 1910 — N° 9

Le Crime de la rue Childebert

par Paul BERTNAY

— Le numéro 22 bis, murmura à part lui M. Eugène, tiens, c'est singulier...

— Il y avait quinze jours qu'on n'était pas entré dans ce garni, disait un des causeurs.

— Dans un garni, répéta M. Eugène en [illegible] — et élevant la voix :

— Que racontes-vous donc du 22 bis ?

— Tu ne connais pas l'affaire de la rue Childebert ? On ne parle que de ça depuis dimanche dernier.

— J'arrive de la montagne.

— Ça se voit. Il paraît que le facteur n'y va pas, sur ta montagne...

— Que s'est-il donc passé au numéro 22 bis de la rue Childebert ?

— On y a trouvé une femme assassinée.

— Où ça ?

— Dans un salon meublé, au second.

— Ah !... Ah !... et on sait... qui... l'a tuée ?...

— Ma foi non, c'est bien le plus curieux. Personne ne connaît le locataire qui a donné un faux nom et qui n'a pas reparu...

Le paysan s'arrêta effrayé : M. Eugène venait de se laisser choir à terre, presque inanimé, pendant que des gouttes de sueur perlaient sur son front.

— Qu'est-ce qu'il a ?... Qu'est-ce qu'il a ?...

— Il n'aurait pas une autre tête qu'il aurait fait le coup...

— Fait le coup ! s'écria M. Eugène en se relevant comme poussé par un ressort, je prouverai, quand on voudra, que ce n'est pas moi !... et puis je ne serai pas embarrassé pour faire ma preuve, ajouta-t-il à mi-voix.

— Allons, on rit et tu ne vois pas qu'on plaisante... nous savons bien que depuis plus d'un mois tu n'as quitté Chasselay que pour aller dans ton pays...

— Alors, il n'y a donc pas un mois que le coup est fait ?

— Il y a un peu plus de trois semaines. Un témoin a dit qu'il avait entendu du bruit le jour de l'ouverture de la chasse.

— Où était-il, ce jour-là ?... fit machinalement le cocher.

— Qui ?...

— Personne. Ah ! voilà la messe finie, sans adieu.

Et M. Eugène sauta sur son siège et sortit si maladroitement de la remise qu'il faillit verser, en butant contre le chasse-roue.

Les paysans étaient restés là, regardant monter en voiture M. et Mme Paircin du Castel et suivant des yeux l'équipage, jusqu'à sa disparition au premier tournant.

— C'est drôle, tout de même, déclara, après un silence, le grand Boricel, cordonnier par état, conseiller municipal par élection et canonnier par tempérament.

— Le larbin a tourné de l'œil comme un poisson...

— Il saurait quelque chose qu'il n'en aurait pas plus fait...

— Oh ! il doit en savoir plus qu'il n'en dit...

— Seulement, je n'ai pas idée qu'il nous en cause bien long.

— Des fois... Quand il viendra faire son billard, à quatre heures, il y aurait peut-être bien encore moyen de lui tirer les vers du nez.

— Seras-tu là à quatre heures ?

— Possible. Et toi ?

— Ça se peut.

Et les paysans tirèrent chacun de leur côté, ruminant d'avance le bonheur qu'ils éprouveraient s'ils apprenaient quelque chose de l'affaire qui affolait toute la région et qu'avec leur instinct, ils devinaient mêlée à M. Eugène et peut-être à la famille Paircin.

Quelle chance si un de ces bourgeois pouvait être compromis dans l'instruction ! Ça leur ferait un peu payer la calèche, les domestiques et le château...

Et, à quatre heures, une demi-douzaine d'amis étaient réunis au grand café Trimchet où M. Eugène carambolait d'habitude. Depuis midi, on voit que la bande des conspirateurs avait grossi.

Il ne tarda pas à arriver, M. Eugène. Mais il n'était pas beau et superbe comme à l'ordinaire. Il faisait des carambolages parce qu'il était fort au billard ; mais sa pensée allait visiblement ailleurs. On le voyait s'arrêter, oubliant son jeu et suivant l'idée qui l'emportait au loin. D'ailleurs, après une partie qu'un des paysans s'était offert avec empressement à jouer contre lui, il jeta la queue en disant :

— Non, ça ne va pas aujourd'hui.

— Eh bien, quoi, allons boire pot. J'ai perdu, je paye.

— Boire pot ! riposta le grand Boricel. J'ai demandé un vin chaud. C'est moi qui le règle.

— Ah ! il y a assez longtemps que tu le devais !

— Les bons comptes font les bons amis. Pas vrai, Eugène ?

— Oui, bien sûr, répondait distraitement le laquais, pendant que ses camarades ne s'occupaient qu'à remplir son verre et, en détournant son attention, en ajoutant au vin chaud de copieuses rasades d'eau-de-vie. Leur plan était très simple : il s'agissait de griser M. Eugène et de le faire jaser après.

Celui-ci se prêtait d'ailleurs admirablement au complot. Toujours distrait, il buvait sans y prendre garde et surtout sans goûter ce qu'il absorbait.

Au bout d'un certain nombre de verrées, son œil se mit à briller : on le fit boire de plus belle.

— A la tienne, Eugène... Tu ne dis rien, ce soir, vieux, tu as une idée qui te trotte dans la tête...

— Je voudrais bien vous y voir... tas de malins... répondait le domestique, décidément entré dans la période d'excitation qui précède l'ivresse.

— Nous, quand nous avons de l'ennui, nous allons trouver les amis.

— Mais, dis donc, où vois-tu que j'ai de l'ennui...

Il reprenait sa belle prestance.

— Je n'ai pas d'ennuis parce que je ne fais rien de mal, moi. Le procureur de la République peut venir, je lui vide mon sac, moi, Rien du tout, vois-tu ; pas ça à jaser sur mon compte...

— Ah ! tout le monde ne peut pas en dire autant...

— Crois-tu, vieux !... Ah ! il y en a de ces canailles !... Faut-il avoir mauvais fond !... des gens riches, instruits... tuer des femmes !...

— C'est donc lui ? murmura insidieusement Boricel.

— Qui ça, lui ?... monsieur Paul ?...

Il devenait tout à fait ivre.

— Ah ! tu voudrais bien me le faire vendre, malin... mais je ne mange pas de ce pain-là... Tu n'es pas le juge d'instruction, toi... et tu ne sais pas où j'avais trouvé le truc de la chambre... Mais il ne faudra pas que M. Paul m'embête... il ne m'embêtera plus maintenant...

— Tu le tiens ?

— Je te crois, petit, et je le tiens bien... C'est Eugène qui ne quittera plus sa bonne place... Ah ! malin, tu voudrais que je te vende la mèche... Je la garde pour moi... Je le tiens, canaille..., grande canaille..., assassin..

Mais la réaction arrivait et M. Eugène complètement ivre ne prononçait plus que des mots sans suite et s'endormait sur la table du cabaret.

Les autres se regardaient silencieusement. Sans mot dire, le grand Boricel tira de sa poche sa bourse de cuir et paya quatre francs, prix des saladiers de vin chaud qu'on avait bus. C'est seulement en s'en allant qu'il se tourna vers son ami Vaillat.

— C'est le fils qui a fait le coup...

— Si on voulait leur faire de la peine...

— Faudrait pas que le vieux nous embête trop, non plus...

A peine rentré chez lui, le grand Boricel prenait une plume et du papier et il rédigeait de son mieux une dénonciation anonyme.

Il n'avait pas attendu que le vieux l'embêtât.

IX

M. le juge d'instruction Guyon d'Arsas dépouillait son courrier, opération dont il ne laissait jamais le soin à personne, lorsque son attention fut éveillée par une lettre d'assez piètre apparence portant pour suscription :

« A M. le Juge d'instruction
a au Tribunal de Lyon. »

(Pressée).

Elle était ainsi conçue — en négligeant une orthographe dont il serait fastidieux de reproduire les [illegible] :

« Monsieur le Juge d'instruction,

« Si vous voulez avoir des renseignements sur la femme de la rue Childebert, vous pouvez les demander au cocher Eugène, chez M. Paircin du Castel, à Chasselay. Je vous donne l'avertissement parce que les malfaiteurs doivent être punis. »

« J'ai bien l'honneur de vous saluer.

« Un propriétaire. »

— C'est une plaisanterie de quelque farceur, pensa d'abord M. Guyon d'Arsas, et il regarda l'enveloppe. Elle était bien timbrée par la poste de Chasselay.

— Dans tous les cas, c'est de là-bas qu'elle arrive.

Il appela son commis-greffier qui travaillait dans l'antichambre.

— Bertrand, connaissez-vous des Paircin du Castel à Chasselay ?

— Oui, monsieur le juge d'instruction. C'est une très riche maison. Le fils est associé d'agent de change.

— Un Paircin ?... Agent de change ?...

— Oui bien, mais on l'appelle M. du Castel.

— Ah ! il a coupé son nom en deux, parce qu'il était trop long et, par hasard, il n'en a gardé que la deuxième moitié ?...

— Oui, monsieur le juge d'instruction, répondit Bertrand en riant aux éclats de la plaisanterie de son chef.

(A suivre.)

BAPTÊME
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
93, rue [illegible], Lille